

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 29 AVRIL 2026 à 19 h 30

Etaient présents : Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme B elinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Fr ed eric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excus e(s) : M. Olivier PAOUR (pouvoir donn e   M. J-P PILLON) M. Christian GARCIA (pouvoir donn e   M. Denis MARC) M. Jean-Pierre BOUTY (pouvoir donn e   Mme Josette GUERRIER)

Secr etaire de s ance : M. J-P PILLON

Date de la convocation : 23 AVRIL 2026

Date de l'affichage : 23 AVRIL 2026

La s ance est diffus ee en direct via l'utilisation de la plateforme YouTube.

I – Informations CCDSV et autres structures intercommunales

Mme le Maire informe les conseillers que dor enavant une large part d'information sur les structures intercommunales sera faite en d ebut de conseil.

Assembl ee G en erale du SIEA (Syndicat Intercommunal d' nergie et d'e communication de l'Ain) du 26 avril :

Dominique VAGINET informe les conseillers de sa participation   l'assembl ee g en erale du SIEA, qui g ere notamment la cr eation des r eseaux de distribution d' lectricit e, du gaz, des r eseaux de communications (fibre) et outils num eriques   destination des communes
Cette AG a permis d' lire et mettre en place le Bureau et autres instances.
389 d l egu es ont ainsi proc ed e   33 votes

CCDSV (Communaut e de communes Dombes Sa ne Vall ee) :

S'est tenue lors du conseil communautaire du 16 avril l' lection du Pr esident (St ephane Berthomieu, maire de St Jean-de-Thurigneux) et des vice-pr esidents et membres du Bureau ex ecutif.

B elinda TERACOL a  t e  lue 12 eme Vice-Pr esidente, d l egu ee   la Voie bleue et au tourisme.

C'est une d l egation int eressante, pour la commune de St Bernard, qui retrouve une place au sein de l'ex ecutif Dombes-Sa ne-Vall ee, et qui, avec ses 4km de lin eaire a la plus grande fa cade de bord de Sa ne.

**II – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars
2026
(Délibération n°D2026_038)**

Madame le Maire propose au conseil l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Il n'y a pas de remarques soulevées par les conseillers, qui approuvent à l'unanimité, le Procès-Verbal du 30 mars 2026.

**III – Instauration d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les forains
(Délibération n°D2026_039)**

Madame le Maire rappelle que jusqu'à maintenant, les forains ne payaient pas de RODP lors de leur présence pour la fête des conscrits.

Il est proposé d'instaurer une redevance modique, de 3€/jour/forain, jusqu'à 7 jours.

Franck du Verdier rappelle que la fête des conscrits repose beaucoup sur la présence des forains, mais que 3€, c'est une somme qui reste symbolique.

Les forains seront informés par courrier de la mise en place de cette redevance.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération.

**IV – Attribution d'une participation financière au RASED
(Délibération n°D2026_040)**

Marie Labrosse Grosset rappelle que le RASED est un réseau d'aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté scolaire. Le RASED du secteur de Trévoux intervient sur 8 communes. Il est composé d'une enseignante spécialisée et une psychologue de l'Education nationale. La mission de ces personnels est de venir en aide, sur sollicitation des écoles et avec l'accord des familles, aux élèves en difficultés. Elle propose de participer à ce réseau à hauteur de 1€/enfant/an.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération.

V – Changement du tarif de la cantine (Délibération n°D2026_041)

Marie Labrosse Grosset rappelle que dans les engagements de campagne figurait une révision des tarifs de la cantine.

Aujourd'hui le prix du repas est fixé à 6,55 €.

Après échange en commission Vie scolaire, et en lien avec la commission des Finances, sur la base des coûts de revient du repas (fourniture des repas, prise en charge des animateurs de Val Horizon et personnel de la commune), il est proposé de baisser le prix de 1,05€, tant pour les enfants que pour les adultes, ce qui établirait le prix du repas à 5,50€.

Ce nouveau tarif sera appliqué dès la rentrée scolaire de septembre, et fera l'objet d'un suivi - évaluation dans le temps, notamment au regard du PEDT (projet éducatif territorial) qui permettrait, une fois signé, de revoir à la baisse les taux d'encadrement.

En réponse à Eric Maisonneuve, qui l'interroge sur le positionnement des tarifs spinosiens au regard des communes alentours, Marie Labrosse répond que sur les écoles publiques interrogées, les tarifs de St Bernard sont les plus élevés. La commune de Trévoux a le tarif le plus bas, avec 4,10 €/repas.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le nouveau tarif de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre à 5,50€ / repas (pour les enfants et les adultes)

Marie Labrosse informe par ailleurs les conseillers que la commission travaillera prochainement à une révision du règlement intérieur de la cantine

<p style="text-align: center;">VI, VII et VIII – Budget Primitif pour 2026 (Délibérations n°D2026_042, 043 et 044)</p>

Eric MAISONNEUVE, adjoint aux finances, présente les propositions pour le budget primitif 2026. Il rappelle que le budget primitif est un acte prévisionnel, qui prévoit des grandes enveloppes budgétaires, et rappelle qu'un budget communal doit être voté à l'équilibre.

Il rappelle également les 3 principes directeurs, qui ont été des marqueurs de la campagne :

- rigueur budgétaire : le budget de fonctionnement prévoit une hausse de 3% par rapport au budget de 2025, ce qui reste raisonnable au regard du contexte national,
- volonté d'investir dans l'avenir : hausse de 25% des dépenses d'investissement
- stabilité fiscale

Il rappelle que la situation financière de la commune est saine, avec une perspective à fin 2026 d'excédent cumulé de 2M€ cumulés, ce qui permettra de lancer les projets issus des engagements de campagne.

Concernant les grands équilibres, après la reprise des résultats antérieurs, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 893 095,62 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 710 548,24 €.

La section d'investissement s'équilibre à 3 065 008,57€.

Il présente ensuite les éléments de détail de ce budget prévisionnel.

En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont annoncées à 1 209 126 euros et les dépenses à 1 182 547 euros, soit un excédent prévisionnel de 26 579 euros.

Parmi les postes commentés figurent les achats, évalués à 144 928 euros, des actions mises en place suite aux engagements de campagne (actions anti-moustique : une enveloppe de 500 euros pour des doses anti-larves, développement de la communication et des relations avec les habitants)

Les prestations de service s'élèvent à 225 589 euros, avec le report de factures de 2025 sur 2026.

Les autres prestations s'élèvent à 77 500 euros (notamment pour les fêtes et cérémonies)

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de 523 442 euros, en légère baisse par rapport au BP 2025 en raison de l'externalisation à Val Horizon pour la garderie ; une enveloppe de 1 400€ est également prévue pour la mise en place d'une étude surveillée à compter de septembre 2026.

Concernant le 3ème grand poste, les autres charges de gestion courante, pour 188 981 €, une forte augmentation est à noter compte tenu de l'externalisation du service périscolaire à Val Horizon calculé sur une année complète. Par ailleurs, ce poste intègre la mise en place d'activités culturelles et classes découverte, avec la création d'une enveloppe prévisionnelle, dont les actions seront réfléchies dans le cadre de la commission Ecole ; il s'agit là encore d'un signal fort de la municipalité issue du projet de mandat.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, sur la partie Produits des services, l'essentiel relève de la facturation des services périscolaires (cantine, dont les tarifs évolueront à la baisse) Sur le poste Impôts et taxes, malgré un maintien des taux de fiscalité à leur niveau, le produit fiscal évoluera positivement en raison de l'évolution naturelle des bases de fiscalité notamment (+ 4%)

En section d'investissement :

Les recettes d'investissement sont présentées à 2 340 112 euros et les dépenses à 949 728 euros, soit un excédent prévisionnel de 1 390 374 euros. Il est précisé que ce niveau exceptionnel s'explique principalement par des cessions immobilières déjà réalisées ou attendues en 2026.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont liées à des engagements de campagne, mais également à des dépenses obligatoires ou engagées avant l'arrivée de la nouvelle équipe.

A noter en particulier une enveloppe Etudes, avec 25 000 € pour la révision du PLU décidée par la précédente mandature, pour la végétalisation de la cour d'école, et une étude pour la placette des ERL 1 et 2, ainsi que pour le changement de chauffage de l'église.

Enfin, des actions seront entreprises pour moderniser le fonctionnement de la mairie, avec la refonte du site internet, et l'acquisition de logiciels et outils collaboratifs.

Pour ce qui concerne les travaux (immobilisations corporelles) : avec un budget de 521 663.50 €, en progression de 7% par rapport à 2025, sont prévus des plantations d'arbres et arbustes, le parking en bas du chemin du Carre, une enveloppe pour le changement du système de chauffage de l'école (100 000 €) ; la modernisation des bâtiments publics (wifi et vidéoprojecteurs dans les principales salles) du mobilier pour la salle du conseil (tables modulaires, 50 chaises) et une enveloppe pour l'embellissement de la commune pour les fêtes, Noël notamment ; il est également prévu d'améliorer la signalétique sur la vitesse, les infos stationnement, et l'affichage patrimonial en bas de la rue de la Saône.

Interviendra également le 1^{er} versement concernant l'achat du local périscolaire, et le solde de paiement de travaux sur la place longue, et pour la création d'un accès à la parcelle Zinderstein décidé par la précédente mandature.

La hausse des recettes d'investissement s'explique par la cession des ERL 1 et 2 à l'entreprise Fontanel, et à Alliade pour la parcelle Zindestein (1,838 M€)

Pour les subventions aux associations pour 2026 :

Il est proposé de reporter à l'identique les subventions 2025 :

- 723 € pour Foot du Formans
- 561 € Amicale des Boules
- 150 € pour la Chorale
- 1806 € pour le Sou des Ecoles
- 300 € pour l'asso Spinosa
- 150 € pour la pêche Hameçon spinosien
- 400 € pour la Fanfare

+ la subvention° à Val Horizon : une année pleine sur 2025 (56 406 €)

Eric MAISONNEUVE rappelle que certaines associations ont un régime de convention d'engagements réciproques, dont le principe sera ré-étudié en 2026, dans le cadre de la commission Vie associative.

Franck Rochon du Verdier rappelle que la commune octroie également des appuis logistiques aux associations (gratuité des salles,...) qui représente une somme importante.

Pour ce qui concerne l'état de la dette de la commune, Eric Maisonneuve informe les conseillers que le capital restant dû est de 158 K€, avec une capacité de désendettement inférieure à un an, largement en dessous de la moyenne des communes.

Engagements hors bilan : la commune se porte caution pour des emprunts (1,8 M€) souscrits par les bailleurs sociaux.

⇒ Avant de procéder au vote du budget, il convient de **fixer les taux d'imposition**.

A l'unanimité, le conseil municipal décide, pour l'année 2026, de maintenir les taux 2025 des impôts locaux, à savoir :

- maintenir le taux de la taxe du foncier bâti au taux de **30.47 %**,
- maintenir le taux de la taxe du foncier non bâti, au taux de **44,23 %**,
- maintenir le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, au taux de **11.45 %**

⇒ **Vote de la fongibilité des crédits**

Pour faciliter la gestion des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

⇒ **Vote du Budget Primitif 2026**

A l'unanimité, à l'exception des représentants de l'association Spinosa (Dominique VAGINET et Flavie WIDMAIER) qui ne prennent pas part au vote, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif pour l'année 2026, tel qu'il a été présenté.

IX – Statue de Saint Barnard (Délibérations n°D2026_045 et 046)

L'association Spinosa a procédé à l'acquisition aux enchères de la statue de St Bernard qui était au Prieuré. Fin 2025, l'association a proposé de faire don de cette statue à la commune, en vue d'en faire procéder à la restauration par la CCDSV dans le cadre de ses compétences.

A l'unanimité, à l'exception des représentants de l'association Spinosa (Dominique VAGINET et Flavie WIDMAIER) qui ne prennent pas part au vote, le conseil municipal décide :

- d'accepter le don de la statue de Saint Barnard à la commune ;
- de transférer la statue à la CCDSV pour sa restauration et actualiser la liste du petit patrimoine mis à la disposition de la CCDSV.

La municipalité remercie vivement l'association Spinosa pour ce don.

X – Information diverses

Josette GUERRIER informe les conseillers de sa participation, au titre de sa délégation, à une réunion de la Croix Rouge le 29 mars 2026, sur les différentes missions de la Croix

Rouge (boutique solidaire, aide à l'apprentissage de la langue, braderie, initiation aux 1ers secours,...).

Jean-Pierre PILLON partage quelques informations dans le cadre de sa délégation :

- fréquentation du parcours des Gnolus : gros succès depuis son lancement en avril sur la commune de Saint-Bernard (plus de 1100 promeneurs - géocatcheurs sur les 10 premiers jours), et perspectives importantes avec les week-ends prolongés de mai ;
- chauffage de l'église : renouvellement du contrat avec Engie ;
- lancement prochain d'une enquête sur le stationnement résidentiel dans le centre village, essentiellement autour de la Rue de la Saône (en ligne via un QR code ou par questionnaire papier disponible en mairie) sur les habitudes et attentes ; 75 logements sont concernés ;
- fermeture du réseau de cuivres Orange fin janvier 2027 ; une campagne d'information sera lancée.

Caroline LEGOUGE informe les conseillers de l'installation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) le 25/04, avec l'élection de Josette GUERRIER comme vice-présidente. Elle remercie les 5 spinosiens qui ont rejoint le CCAS.

Franck ROCHON du VERDIER rappelle que suite à la décision de baisse des tarifs de location des salles lors du dernier conseil municipal de mars, une hausse des réservations a été notée. La commission vie associative travaillera prochainement sur une nouvelle convention de location des salles et du matériel, et pour simplifier les démarches pour les associations.

Marie LABROSSE GROSSET informe de la tenue la veille de la première réunion interactive et participative pour le PEDT, projet éducatif territorial, avec la CAF et un représentant des associations (Spinosa), bon nombre de propositions ont été mises sur la table. Le PEDT doit être rendu pour le 20 mai.

Elle rencontrera prochainement les assistantes maternelles présentes sur la commune.

Karine DEBEAUNE rappelle que la commission Communication et Dynamique citoyenne se tiendra le 30 avril.

Béline TERACOL informe les conseillers de sa dernière rencontre avec l'association Spin'Events, qui lui a présenté son projet de marché de Noël, pour les 12 et 13 décembre. Une réunion d'information sera organisée.

Pour ce qui concerne les événements sur la commune, le Salon loisirs et tourisme en famille des 18 et 19 mai a été un grand succès, tout comme la sortie vélo avec Spinosa'Animation et la marche Découverte de la Flore en bord de Saône.

A venir : Challenge Boules, concerts de la chorale, guinguette de la 3.

Elle rappelle également que la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se tiendra à 10h30 au Monument aux morts ; dans ce cadre Karine Debeaune et elle ont rencontré le Capitaine Gely, de la 2^{ème} batterie du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique.

En réponse à Christine GREEN, qui demande si un panneau explicatif sur l'œuvre japonaise installée en bord de Saône est prévu, Madame le Maire rappelle que plusieurs œuvres ont été installées sur le territoire par la CCDSV et que des panneaux explicatifs sont bien prévus.

Elle demande par ailleurs comment les 5 spinosiens du CCAS ont été choisis : Madame le maire répond que des personnes se sont spontanément manifestées, mais il y avait plus de candidats que de postes !

Ouverture du 1er commerce de la Place longue : une Fleuriste, le samedi 30 mai.

Prochain conseil municipal : 27/05 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Signatures :

Béline TERACOL, Maire



M. Jean-Pierre PILLON, Secrétaire de séance

